

Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15, Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers

We: Epson America, Inc.

Located at: 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806

Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.909. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®

Type of Product: LCD Projector

Model: H868A

Marketing Name: LightScene EV-100/LightScene EV-105

Wireless LAN Safety and Specifications

Contains wireless LAN module model: WN7122BEP

This document provides safety instructions and describes the specifications. Read this document carefully before use to ensure your safety and product performance.

Data transmission is always initiated by software, which is the passed down through the MAC, through the digital and analog baseband, and finally to the RF chip. Several special packets are initiated by the MAC. These are the only ways the digital baseband portion will turn on the RF transmitter, which it then turns off at the end of the packet. Therefore, the transmitter will be on only while one of the aforementioned packets is being transmitted. In other words, this device automatically discontinue transmission in case of either absence of information to transmit or operational failure.

This equipment is restricted to indoor operation only.

U.S.

Contains FCC ID: BKMAE-7122

This device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:

(1) This device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one of the following measures:

- Reorient or relocate the receiving antenna.
- Increase the separation between the equipment and receiver.
- Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected.
- Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

Caution: Changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate this equipment. Properly shielded and grounded cables and connectors must be used for connection to host computers and/or peripherals in order to meet FCC emission limits.

This transmitter must not be co-located or operating in conjunction with any other antenna or transmitter.

This equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment and meets the FCC radio frequency (RF) Exposure Guidelines. This equipment should be installed and operated keeping the radiator at least 7.8 inches (20 cm) or more away from person's body.

Canada

Contains IC: 1052D-7122

CAN ICES-3 (B)/NMB-3 (B)

This device complies with Industry Canada's license-exempt RSSs. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause interference; and (2) This device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

This equipment complies with IC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment and meets RSS-102 of the IC radio frequency (RF) Exposure rules. This equipment should be installed and operated keeping the radiator at least 7.8 inches (20 cm) or more away from person's body.

Epson America, Inc. Limited Warranty

LightScene EV-100 and LightScene EV-105 Limited Warranty Terms and Conditions

- A. What Is Covered:** Epson America, Inc. ("Epson") warrants to the original retail purchaser of the Epson projector product enclosed with this limited warranty statement that the product, if purchased new and operated in the United States, Canada, or Puerto Rico will be free from defects in workmanship and materials for a period of three (3) years from the date of original purchase or 20,000 hours of use, whichever occurs first.
- B. What Epson Will Do To Correct Problems:** If your product requires service during the limited warranty period, please call Epson at the number on the bottom of this statement and be prepared to provide the model, serial number, and, if required, date of original purchase. If Epson confirms that warranty service is required, Epson will, at its option, repair or replace the defective unit, without charge for parts or labor. If Epson authorizes an exchange for the defective unit, Epson will ship a replacement product to you, freight prepaid, so long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. You are responsible for securely packaging the defective unit and returning it to Epson within five working days of receipt of the replacement. Epson requires a debit or a credit card number to secure the cost of the replacement product in the event that you fail to return the defective one. If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your product to Epson or its authorized service center, where the product will be repaired and sent back to you. You are responsible for packing the product and for all postage or shipping costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the product or of a part, the item replaced becomes Epson property. The exchanged product or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality. If service cannot be provided on the product for any reason and Epson no longer sells the same model, Epson will replace your product with a model of equal or superior value. Replacement products or parts assume the remaining warranty period of the original product.
- C. What This Warranty Does Not Cover:**
1. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, neglect, failure to maintain, improper packing or shipping, disasters such as fire, flood, lightning, improper electrical currents, software problems, or interaction with non-Epson products
 2. Any damage caused by, or any service for, third-party software, applications, parts, components or peripheral devices added to the product after its shipment from Epson, such as, dealer or user-added boards, components, or cables
 3. Any damage caused by installing the product next to a heat source or directly in the path of an air vent or air conditioner
 4. Damage caused by failure to properly maintain the projector (see your online *User's Guide* for details)
 5. Service when the projector is used outside the U.S., Canada, or Puerto Rico
 6. Service where the product label, logo, rating label, or serial number has been removed
 7. Loss of data

8. Installation or removal
 9. Any damage from service performed by other than an Epson Authorized Servicer
 10. Damage resulting from operation in areas with smoke, high humidity, dust, or excessive vibration
 11. Cosmetic damage caused by handling or normal wear and tear during usage
 12. Any product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned
 13. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packaging and shipping when retuning a product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damages to product
- This warranty is not transferable. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you. Postage, insurance, or shipping costs incurred in presenting your Epson product for carry-in warranty service are your responsibility. If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

D. DISCLAIMER OF WARRANTIES: THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

E. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: EPSON'S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE LIMITED TO EITHER, AT EPSON'S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. IF THE ABOVE REMEDY FAILS FOR ANY REASON, EPSON'S ENTIRE LIABILITY SHALL BE LIMITED TO THE PRICE PAID FOR THE EPSON PRODUCT. ANY ACTION FOR BREACH OF WARRANTY MUST BE BROUGHT WITHIN 15 MONTHS OF THE DATE OF ORIGINAL PURCHASE. EPSON IS NOT LIABLE FOR PERFORMANCE DELAYS OR FOR NONPERFORMANCE DUE TO CAUSES BEYOND ITS REASONABLE CONTROL. EXCEPT AS PROVIDED IN THIS WRITTEN WARRANTY, NEITHER EPSON NOR ITS AFFILIATES SHALL BE LIABLE FOR ANY LOSS, INCONVENIENCE, OR DAMAGE, INCLUDING DIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, INCLUDING LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, INCLUDING CUSTOMERS, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCTS, WHETHER RESULTING FROM A BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN SUCH JURISDICTIONS, THE LIMITS IN THIS PARAGRAPH AND THE PRECEDING PARAGRAPH MAY NOT APPLY.

F. Disputes, Arbitration, Governing Laws:

1. Any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration, rather than in court, in Los Angeles County. If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis, available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267, and under the rules set forth in this agreement. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.
2. Pre-Arbitration Steps and Notice. Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at customer.inquires@ea.epson.com. Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.

3. Opt-out. You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section F. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.
4. Judgment on the award may be entered in any court having jurisdiction. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief.
5. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
6. Any action must be brought within three (3) months of the expiration of the warranty.
7. If any provision in this Section F is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class or representative actions. This means that if Section 8 (below) is found to be unenforceable, the entire Section F (but only Section F) shall be null and void.
8. **We each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action. If for any reason a claim proceeds in court rather than in arbitration, we each waive any right to a jury trial. We also both agree that you or we may bring suit in court to enforce infringement or other misuse of intellectual property rights.**
9. Except for this section, which is governed by the Federal Arbitration Act, in the event of a dispute in which the provisions in this arbitration section are inapplicable, severed from the remainder of this agreement, or you opt-out, you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence.

G. Other Provisions:

1. Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. Warranties in Canada: In Canada, warranties include both warranties and conditions.
3. Governing Law: This warranty shall be governed by the internal laws of the State of California, except for Section F, which is governed by the Federal Arbitration Act. In the event of a dispute in which the provisions of Section F are inapplicable, or severed from the remainder of this agreement, or you opt-out pursuant to Section F3, you and Epson both consent to the governing law and jurisdiction of your state of residence.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit www.epson.com in the U.S. or www.epson.ca in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit www.epson.com/servicecenterlocator in the U.S. or www.epson.ca/servicecenterlocator in Canada.

To contact the Epson ConnectionSM, please call (800) 637-7661 or (562) 276-4394 in the U.S. and (905) 709-3839 in Canada or write to Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B,

nous, Epson America, Inc.

situés au 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806,

téléphone : 562 981-3840,

déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les dossiers indiquent que l'équipement produit se situe dans les limites acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément au règlement 47CFR, alinéa 2.909. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage nuisible, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable.

Nom commercial : Epson®

Type de produit : Projecteur à cristaux liquides (ACL)

Modèle : H868A

Nom de commercialisation : LightScene EV-100/LightScene EV-105

Consignes de sécurité et caractéristiques du module de réseau local (LAN) sans fil

Contient un module de réseau local sans fil de modèle : WN7122BEP

Ce document contient des consignes de sécurité et une description des caractéristiques techniques. Lisez attentivement ce document avant l'utilisation pour assurer votre sécurité et le rendement optimal du produit.

La transmission de données est toujours initiée par un logiciel, puis transmise au contrôle d'accès au support (MAC) par la bande de base analogique et numérique, avant de parvenir à la puce radiofréquence (RF). Plusieurs paquets spéciaux sont initiés par le contrôle d'accès au support. La portion numérique de la bande de base ne peut mettre en marche l'émetteur radio que de cette façon, et conséquemment l'éteindre à la fin du paquet. Par conséquent, l'émetteur ne sera en marche que lorsque les paquets en question seront en cours de transmission. Autrement dit, le dispositif cesse automatiquement la transmission lorsqu'il n'y a pas d'information à transmettre ou en cas de défaillance.

Cet équipement ne doit être utilisé qu'en intérieur.

É.-U.

Comporte un identifiant FCC : BKMAE-7122

Cet appareil est conforme à la partie 15 de la réglementation FCC. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas causer de brouillage nuisible, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable.

À l'issue des tests dont il a fait l'objet, cet équipement a été déclaré conforme aux normes des appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 de la réglementation FCC. Ces normes sont destinées à assurer un niveau de protection adéquat contre le brouillage nuisible dans les installations résidentielles. Cet équipement produit, utilise et peut émettre des fréquences radioélectriques et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives, peut brouiller les communications radio. Toutefois, il est impossible de garantir qu'aucune interférence ne se produira dans une installation particulière. Si le présent équipement brouille la réception des ondes radio ou télévisuelles, ce que pouvez déterminer en éteignant et en rallumant l'équipement, nous vous invitons à prendre l'une des mesures correctives suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- Éloignez l'équipement du récepteur.
- Branchez l'équipement dans une prise donnant sur un autre circuit que celui où le récepteur est branché.
- Demandez conseil au revendeur de l'appareil ou obtenez l'aide d'un technicien radio/télévision expérimenté.

Mise en garde : Toute modification non expressément autorisée par la partie responsable de la conformité peut révoquer le droit d'usage de l'utilisateur lui permettant de faire fonctionner le présent équipement. Des câbles et des connecteurs correctement blindés et reliés à la terre doivent être utilisés pour les connexions à un ordinateur hôte et/ou périphérique afin de respecter les limites d'émission de la FCC.

Cet émetteur ne doit pas être installé au même endroit qu'une autre antenne ou un autre émetteur ou utilisé conjointement à une autre antenne ou un autre émetteur.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements de la FCC établies pour un environnement non contrôlé, et respecte les directives en matière d'exposition aux radiofréquences de la FCC. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,8 po (20 cm) de distance entre l'élément rayonnant et tout corps humain.

Canada

Contient IC : 1052D-7122

Norme canadienne NMB-003(classe B)

Cet appareil est conforme aux Cahiers des charges sur les normes radioélectriques (CNR) d'Industrie Canada (IC) applicables aux appareils exempts de licence. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable de celui-ci.

Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements d'IC établies pour un environnement non contrôlé, et est conforme aux règles en matière d'exposition aux radiofréquences CNR-102 d'IC. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 7,8 po (20 cm) de distance entre l'élément rayonnant et tout corps humain.

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

Conditions de la garantie limitée applicable aux LightScene EV-100 et LightScene EV-105

- A. Éléments couverts par la garantie :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit au premier acheteur au détail du projecteur Epson couvert par la présente garantie limitée que si le produit est acheté neuf et utilisé seulement au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, il sera exempt de défaut de fabrication et de vice de matériau pendant une durée de trois (3) ans, à compter de la date d'achat d'origine, ou de 20 000 heures d'utilisation, selon la première éventualité.
- B. Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes :** Si votre produit doit être réparé durant la période où il est couvert par la garantie limitée, veuillez appeler Epson au numéro inscrit dans le bas de la présente déclaration et assurez-vous d'être en mesure d'indiquer le modèle, le numéro de série et, au besoin, la date d'achat d'origine. Si Epson confirme qu'une intervention au titre de la garantie est nécessaire, Epson pourra, à son choix, réparer ou remplacer l'appareil défectueux sans frais de pièces ou de main-d'oeuvre. Si Epson autorise le remplacement de l'appareil défectueux, Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé, si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. Il vous incombe d'emballer correctement l'appareil défectueux et de le retourner à Epson dans un délai de cinq jours ouvrables après avoir reçu l'unité de remplacement. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût du produit de remplacement au cas où vous ne retourneriez pas le produit défectueux. Pour une réparation du produit, Epson vous demandera de lui envoyer ce dernier directement ou à son centre de service autorisé qui réparera le produit et vous le renverra. Vous avez la responsabilité d'emballer le produit et devez assumer les frais de poste et d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient propriété d'Epson. Le produit ou la pièce de remplacement pourra être neuf ou remis à neuf selon les normes de qualité d'Epson. S'il n'est pas possible de réparer le produit pour quelque raison que ce soit et qu'Epson ne vend plus le modèle en question, Epson remplacera le produit par un produit d'un autre modèle de valeur équivalente ou supérieure. Les produits ou les pièces de rechange sont couverts pour la période de garantie restante du produit original.

C. Ce que la présente garantie ne couvre pas :

1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, un entretien inadéquat, des avaries lors de l'emballage ou du transport, les catastrophes comme un incendie, une inondation, la foudre, une surtension électrique, des problèmes logiciels ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
2. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson ou tout entretien visant ceux-ci; par exemple, les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur.
3. Tous les dommages causés par l'installation du produit près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
4. Les dommages causés par un entretien inadéquat du projecteur (voir le *Guide de l'utilisateur* en ligne à ce sujet).
5. L'entretien lorsque le projecteur est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
6. L'entretien lorsque l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit.
7. La perte de données.
8. L'installation ou la désinstallation.
9. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson agréé.
10. Les dommages résultant du fonctionnement de l'appareil dans un environnement l'exposant à de la fumée, à un taux d'humidité extrême, à de la poussière ou à des vibrations excessives.
11. Les dommages esthétiques causés par la manipulation ou l'usure normale lors de l'utilisation.
12. Tous les produits ou toutes les pièces achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
13. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou un emballage et un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

La présente garantie n'est pas transférable. Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Vous devrez assumer les frais d'affranchissement, d'assurance ou d'expédition engagés pour faire réparer votre produit Epson au titre de la garantie avec retour en atelier. Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés seront à votre charge.

D. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

E. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : LA RESPONSABILITÉ UNIQUE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. SI LE DÉDOMMAGEMENT ÉNONCÉ CI-DESSUS FAIT DÉFAUT POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ D'EPSON SERA LIMITÉE AU PRIX PAYÉ POUR LE PRODUIT EPSON. TOUTE ACTION RÉSULTANT D'UN MANQUEMENT À LA GARANTIE DOIT ÊTRE INTENTÉE DANS LES 15 MOIS SUIVANT LA DATE D'ACHAT D'ORIGINE. EPSON NE SERA PAS TENUE RESPONSABLE DES RETARDS OU DES PÉRIODES DE NON-FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE CAUSES INDÉPENDANTES DE SA VOLONTÉ. SAUF

DISPOSITIONS CONTRAIRES DANS LA PRÉSENTE GARANTIE ÉCRITE, EPSON ET LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES PERTES, INCONVÉNIENTS OU DOMMAGES, INCLUANT DES DOMMAGES DIRECTS, PARTICULIERS, CONSÉCUTIFS OU INDIRECTS, Y COMPRIS LA PERTE DE BÉNÉFICES, LES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, LE TEMPS D'ARRÊT, LES RÉCLAMATIONS DE TIERS, INCLUANT LES CLIENTS, OU LES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LES PRODUITS EPSON, QU'ILS SOIENT CAUSÉS PAR UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. DANS DE TELS TERRITOIRES, LES LIMITES INDIQUÉES DANS LE PRÉSENT PARAGRAPHE ET DANS LE PARAGRAPHE PRÉCÉDENT POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER.

F. Litiges, arbitrage, lois applicables :

1. Toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage, plutôt que devant les tribunaux, dans le comté Los Angeles. Si vous ou Epson entamez le processus d'arbitrage, il sera régi par les règlements de JAMS en vigueur au moment où la demande d'arbitrage est déposée, tout règlement permettant les recours collectifs ou les mesures représentatives étant exclu. On peut prendre connaissance des règlements de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les modalités de la présente entente.
2. Préparation à l'arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer, pendant soixante (60) jours, de résoudre tout litige de façon informelle en communiquant avec nous à l'adresse : customer.inquiries@ea.epson.com. Prière de nous indiquer votre nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l'origine du litige et la réparation demandée. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le conflit, mais si vous et Epson n'arrivez pas à convenir d'un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d'arbitrage.
3. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits ou services Epson, dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale, et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives figurant au présent article F. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.
4. La décision rendue pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des réparations et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive.
5. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
6. Toute action en cas de rupture de la garantie doit être intentée dans les 3 mois suivant la date d'achat d'origine.
7. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article F est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction de recours collectif ou de mesures représentatives. Par conséquent, si l'article 8 (ci-après) est déclaré inexécutoire, l'article F en entier (et seul l'article F) deviendra nul et non avenu.
8. Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives. Si, pour quelque raison que ce soit, une réclamation se retrouve devant les tribunaux plutôt qu'en arbitrage, les deux parties aux présentes renoncent à tout droit à un procès devant jury. Chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut lancer une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses droits de propriété intellectuelle.

9. À l'exception de ce qui est prévu par les dispositions du présent article qui sont régies par la Federal Arbitration Act, dans l'éventualité d'un différend au cours duquel les dispositions du présent article sur l'arbitrage seraient inapplicables et disjointes du reste de la présente entente, ou si vous choisissez de vous exclure, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de province/territoire de résidence.

G. Autres dispositions :

1. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
2. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
3. Loi applicable : La présente garantie est régie par les lois internes de l'État de la Californie, à l'exception de l'article F qui est régi par la Federal Arbitration Act. Dans l'éventualité d'un différend au cours duquel les dispositions de l'article F seraient inapplicables ou disjointes du reste de la présente entente, ou si vous choisissez de vous exclure en vertu de l'article F3, vous et Epson reconnaissez les lois applicables et la compétence des tribunaux de votre province/territoire de résidence.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, consultez le site www.epson.ca (www.epson.com si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service agréé Epson le plus près de chez vous, visitez le site www.epson.ca/servicecenterlocator (ou www.epson.com/servicecenterlocator aux É.-U.).

Pour communiquer avec Epson Connection^{MS}, veuillez composer le 1 800 637-7661, le 905-709 3839 (au Canada) ou le 562-276-4394 (aux É.-U.), ou écrivez à Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.



413593400

CPD-55367
Printed in XXXXXX
Pays d'impression : XXXXXX